



AFEAS

l'Association
Féminine
d'Éducation et
d'Action
Sociale

MEMOIRE PRESENTE A

LA COMMISSION D'ETUDE

SUR LA

FORMATION PROFESSIONNELLE

ET

SOCIO-CULTURELLE

DES

ADULTES

(Commission Jean)

SIÈGE SOCIAL :
180 EST, BOUL. DORCHESTER
BUREAU 200,
MONTREAL, P.Q. H2X 1N6
TÉL : (514) 866-1813

Décembre 1980

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	1
I- <u>OBJECTIFS DU MEMOIRE</u>	3
a) <i>démystifier l'image stéréotypée de la femme au foyer</i>	3
b) <i>besoins multiples des femmes au foyer</i>	4
c) <i>importance du rôle de l'AFEAS en éducation populaire</i>	5
II- <u>PRESENTATION DE L'ORGANISME</u>	7
a) <i>historique</i>	7
b) <i>objectifs</i>	7
c) <i>structures</i>	7
d) <i>personnel et financement</i>	8
e) <i>liens avec les institutions et organismes en éducation</i>	9
III- <u>ROLE DE L'AFEAS EN EDUCATION</u>	11
a) <i>formation socio-culturelle</i>	11
b) <i>formation à l'action sociale</i>	11
c) <i>formation professionnelle</i>	12
IV- <u>DIFFICULTES RENCONTREES</u>	14
V- <u>PROJETS</u>	16
a) <i>formation d'animatrices</i>	16
b) <i>programme d'études</i>	16
c) <i>programme d'action</i>	16
d) <i>formation professionnelle</i>	17
VI- <u>CHANGEMENTS STRUCTURELS</u>	18
a) <i>politique d'ensemble</i>	18
b) <i>administration</i>	18
c) <i>financement</i>	19
<u>CONCLUSION</u>	21
<u>RECOMMANDATIONS</u>	22
<u>REFERENCES</u>	25

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFEAS:

Conseil exécutif provincial:

Christiane Bérubé-Gagné, présidente
Lucille Bellemare, vice-présidente
Ginette Voyer-Gagnon, vice-présidente
Marie-Claire Lussier, conseillère
Louise Joly, conseillère
Rita Villeneuve, conseillère

Présidentes de régions:

Cécile Boily, région Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais
Micheline Villemure, région Mauricie
Yvette Moreau, région Montréal-St-Jérôme-Outaouais
Pierrette Bossé, région Côte Nord
Marie-Ange Sylvestre, région Joliette
Jeannine Bouvet, région Nicolet
Luce Poisson, région Québec
Simone Filion, région Bas-St-Laurent-Gaspésie
Gabrielle Berger, région Richelieu-Yamaska
Jeannine Desbiens, région St-Jean
Huguette Lebeau, région Mont-Laurier
Lise Paquette, région Sherbrooke
Marie-Berthe Perron, région Abitibi-Témiscamingue

SECRETARE GENERALE: Lise Girard-Leduc

COMITE DE REDACTION DU MEMOIRE:

Azilda Marchand, rédactrice
Louise Pilon,
Micheline Villemure,
Marie-Ange Sylvestre,
Christiane Bérubé-Gagné.

INTRODUCTION

L'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale (AFEAS), comme son nom l'indique, est un organisme essentiellement féminin, regroupant trente-quatre mille (34,000) membres. Selon une enquête récente sur le "profil des membres AFEAS" (avril 1979) où dix-sept mille (17,000) membres ont répondu au questionnaire, il appert que:

- 15% de nos membres ont moins de 30 ans;
- 26% de nos membres ont de 31 à 40 ans;
- 26% ont de 41 à 50 ans;
- 84% sont mariées;
- 63% travaillent exclusivement à la maison;
- 61% ont 10 ans et moins de scolarité.

Le choix des priorités de nos membres est le suivant:

- 30% recherchent la promotion de la femme;
- 29% recherchent le mieux être de la famille;
- 41% recherchent l'amélioration de la société.

La majorité de nos membres sont donc mères de famille, travaillent à la maison, ont de trente (30) à cinquante (50) ans et dix (10) ans et moins de scolarité⁽¹⁾. Ce portrait se confond facilement avec celui de "la femme ordinaire" du Québec.

L'AFEAS a toujours été soucieuse de connaître la situation sociale, économique et politique des femmes. Elle recherche sans cesse les moyens de combler les besoins spécifiques de ses membres. L'éducation et l'animation populaire furent depuis toujours ses moyens d'action privilégiés. Ses revendications furent maintes fois répétées auprès du Ministère de l'Education et des institutions scolaires, pour favoriser la mise en place de services de qualité en éducation des adultes, tant dans les institutions publiques que dans les organismes privés.

Cette responsabilité morale de l'AFEAS envers les femmes, nous la traduisons une fois de plus dans ce "Mémoire". Nous nous appliquerons à identifier leurs besoins et à intensifier nos pressions pour rendre justice à cette clientèle cible, soit "la femme au foyer".

Loin de nous l'idée de croire que toutes les autres catégories de la société n'ont pas de besoins et de droits en éducation. Nous laisserons à d'autres plus qualifiés le soin de les identifier et de proposer des réformes plus appropriées.

Les raisons de notre choix sont aussi d'un autre ordre: nous croyons que cette catégorie de personnes, "les femmes au foyer", sont encore les plus défavorisées par le système. La valeur économique et sociale de leur travail est méconnue. Ces femmes de trente (30) ans et plus n'ont pu bénéficier de l'effort de scolarisation réalisé chez les jeunes depuis quinze (15) ans, elles n'ont pas accès à la formation professionnelle et leurs expériences de vie et de travail ne sont pas reconnues pour retourner aux études et au travail.

Pour toutes ces raisons, nous ne cesserons de réclamer pour ces femmes, le droit à l'éducation, même si dans trop de milieux on semble avoir intérêt à les tenir dans l'artisanat et dans les travaux ménagers.

I- LES OBJECTIFS DU MEMOIRE

Tous les services d'éducation des adultes, à quelque enseigne soient-ils logés, devront se pencher sur l'importance du rôle social de la femme au foyer, sur la nature de ses besoins en éducation et sur les moyens de répondre à ces besoins. L'avenir de la société en dépend. L'AFEAS se donne donc comme objectifs dans ce mémoire:

- a) de démystifier l'image stéréotypée de la femme au foyer;
- b) d'indiquer les besoins multiples des femmes au foyer;
- c) de faire reconnaître le rôle important de l'AFEAS en éducation populaire et en action communautaire.

a) DEMYSTIFIER L'IMAGE STEREOTYPEE DE LA FEMME AU FOYER

L'histoire de la femme mariée au Québec est passée d'une époque glorieuse à l'époque des ténèbres.

Parce que dans une société matérialiste, toute activité est évaluée pour sa rentabilité économique; parce que les économistes n'ont pas réussi à intégrer dans le revenu national brut la valeur financière du travail au foyer; parce que de plus en plus les femmes libérées des charges familiales traditionnelles, ont choisi, à bon droit, d'aller sur le marché du travail; parce que tous les nouveaux régimes de bien-être social et de fiscalité sont basés sur un salaire; le rôle de la femme au foyer est trop souvent complètement dévalorisé et ces femmes sont dans une insécurité psychologique et financière déroutante face à cette situation.

La réalité est tout autre. La majorité des femmes au Québec vivent au foyer parce qu'elles y remplissent des rôles sociaux de première importance. La société doit reconnaître leurs services et favoriser des conditions de vie culturelle de qualité dans lesquelles ces femmes sont appelées à s'épanouir et leur permettre ainsi de transformer leurs valeurs personnelles en valeurs collectives.

Parmi ces tâches, mentionnons la maternité, l'éducation des jeunes enfants, le support psychologique et technique à apporter aux adolescents, la garde de malades et de personnes âgées, la collaboration dans les en-

treprises du mari, l'engagement social et le bénévolat indispensable dans nos sociétés déshumanisées et même les travaux ménagers quand ils s'ajoutent à ces tâches dites sociales.

L'accomplissement de ces tâches devrait faire partie d'un curriculum vitae et d'une reconnaissance d'aquis lors d'une inscription à des cours et au marché du travail.

Un critère uniforme recoupe toutes ces tâches:

FEMMES AU FOYER = FEMMES AU TRAVAIL NON REMUNEREES ET NON PROTEGEES PAR UNE CONVENTION DE TRAVAIL.

Presque le même sort attend celles qui font un travail saisonnier et à temps partiel. La plupart du temps, elles n'auront pas accès aux bénéfices marginaux, y compris les congés-éducation et la formation professionnelle.

6) BESOINS MULTIPLES DES FEMMES AU FOYER

Pour réaliser des rôles aussi diversifiés et aussi indispensables au développement d'une société, il est évident que les femmes au foyer ont des besoins multiples de formation et d'information, d'ordre personnel et collectif.

Les services que le système scolaire et para-scolaire peuvent offrir à cette clientèle ne sauraient être uniformes. Ils varieront selon l'âge, la formation, les intérêts, les moyens financiers et souvent même selon les régions.

Les services en éducation populaire, pouvant atteindre un très grand nombre de personnes à la fois, sont de première importance. Nous y reviendrons. Les femmes au foyer ont droit aux mêmes services de qualité que l'on offre aux jeunes et aux travailleurs. { Leur besoin d'épanouissement culturel est légitime et le développement des collectivités en dépend.

Dans une deuxième étape de vie, un grand nombre de femmes aujourd'hui, après avoir eu la générosité de donner quelques années de leur vie à leur famille et à la société, décident de retourner sur le marché du travail.

La jeune femme de trente (30) ans aurait intérêt à retourner aux études. Celle de quarante (40) ans voudra travailler après un court recyclage. Celle de cinquante (50) ans décidera probablement d'intensifier

ses activités communautaires. Dans tous les cas, elle fera appel à un surplus de formation qui devra s'ajuster à ses acquis et à ses ambitions. L'objectif de base serait: "développer des personnes humaines qui sont libres d'agir suivant des voies appropriées à leurs intérêts et à leurs valeurs et non à leur sexe"⁽²⁾.

Une attention particulière devrait être apportée à la femme chef de famille qui vit de prestations d'aide sociale et veut, par ses études, faciliter sa réinsertion sociale; aux femmes sans instruction et sans revenus suffisants; aux femmes âgées de soixante (60) ans et plus.

c) IMPORTANCE DU ROLE DE L'AFEAS EN EDUCATION POPULAIRE

"L'AFEAS a tout une histoire, tout un passé qui prouve son intérêt et sa constance en éducation. Elle fut précurseur et innovatrice en éducation populaire. Avec des ressources restreintes, elle agit déjà dans le milieu avant la création des Services d'Education des Adultes (S.E.A.) dans les régionales en 1967.

L'AFEAS provenant de la fusion de l'Union Catholique des Femmes Rurales (UCFR) et des Cercles d'Economie Domestique (CED), le concept même d'éducation permanente est véhiculé par ces organismes depuis plus de quarante (40) ans. Leurs objectifs sont de:

- favoriser l'adaptation constante à l'évolution et aux transformations de notre communauté;
- permettre d'assimiler les nouvelles formes de vie intellectuelle, professionnelle et économique;
- faciliter la compréhension et les rapports harmonieux entre les générations.

Une telle ambition de vouloir répondre aux besoins aussi variés des femmes ne peut se réaliser que par le biais d'un puissant regroupement. Des structures permettant des rencontres fréquentes, la force du dialogue, de l'échange auprès d'une clientèle aussi diversifiée, des études répondant à des besoins bien identifiés, des possibilités de revendications de masse, autant de moyens efficaces pour réaliser une éducation populaire des plus valables.

Déjà dans le passé, nos six cents (600) cercles, à travers la province, se sont attaqués à des dossiers importants. Entre autres:

- la loi 16 ou capacité juridique de la femme mariée;
- la Commission Royale d'Enquête de la Femme au Canada;
- le syndicalisme agricole;
- le rapport Parent;
- la loi 65 sur les services de santé et les services sociaux;
- l'Opération 55 sur la régionalisation des Commissions Scolaires;
- le rapport Castonguay-Neveu.

Plus près de nous, l'étude devenue célèbre sur "le statut légal et financier de la femme collaboratrice du mari dans une entreprise familiale"⁽³⁾ et la "recherche sur l'histoire des femmes du Québec"⁽⁴⁾. Plusieurs mémoires et résolutions ont toujours appuyé ces études⁽⁵⁾.

De plus, l'AFEAS a préparé et offert des cours de trente (30) heures en "Education de la petite enfance" et de "l'adolescence"⁽⁶⁾ suivis de près du cours de "Formation sociale"⁽⁷⁾. Elle prépare encore des animatrices populaires qui peuvent réaliser des sessions de formation. Ce qui faisait dire à Denise Laporte-Dubuc, secrétaire générale des Organismes Familiaux Associés du Québec (OFAQ), dès le mois d'août 1971:

"L'AFEAS est à l'avance sur l'ensemble de la société québécoise dans un domaine comme celui de l'éducation des adultes et l'éveil aux réalités sociales. Ne serait-ce que pour avoir bâti le cours de formation sociale et pour avoir formé des animatrices qui l'ont donné à des centaines de femmes, cette seule réalisation suffirait à mériter à l'AFEAS ses lettres de créances dans la société québécoise"⁽⁸⁾.

II- PRESENTATION DE L'ORGANISME

a) HISTORIQUE

L'AFEAS, fondée en 1966, est le résultat de la fusion de deux (2) organismes provinciaux, soient l'Union Catholique des Femmes Rurales (UCFR) qui existait depuis 1937, comptait vingt-cinq mille (25,000) membres en 1966 et oeuvrait en milieu rural et les Cercles d'Economie Domestique (CED) qui existaient depuis 1940, comptaient dix mille (10,000) membres et oeuvraient en milieu urbain.

b) OBJECTIFS

Selon la Constitution, les buts et objectifs de l'AFEAS sont les suivants:

- 1- Grouper en association les personnes intéressées à la promotion de la femme;
- 2- Par l'Éducation, éveiller les membres à leurs responsabilités et les engager à faire face aux exigences de la famille et de la société;
- 3- Réaliser une action sociale en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société;
- 4- Poursuivre ces buts selon l'esprit de la doctrine sociale de l'Eglise;
- 5- Se présenter dans la société comme corps intermédiaire entre l'Etat et l'individu et se réaliser comme tel par des moyens qui lui sont propres⁽⁹⁾.

c) STRUCTURES

Pour réaliser ses buts, l'AFEAS évolue sur trois (3) plans, soit l'Association provinciale, les Régions au nombre de treize (13) actuellement, et les cercles locaux, au nombre de six cent (600).

Le Conseil d'administration de l'Association est formé des présidentes des treize (13) Régions, plus les six (6) membres du Conseil exécutif de l'AFEAS.

Le Conseil d'administration des Régions est formé des directrices de secteurs, plus les membres d'un Conseil exécutif de la Région.

Les Cercles locaux sont aussi pourvus d'un Conseil d'administration élu par les membres à l'assemblée locale.

Les trois (3) paliers se doivent de créer des commissions de recherche permanentes et peuvent organiser des services d'éducation avec l'aide de différents comités.

L'Association prépare et diffuse mensuellement une revue d'information ("FEMMES D'ICI") à tous ses membres et publie des dossiers d'étude et de travail pour les responsables de cercles.

d) PERSONNEL ET FINANCEMENT

Le secrétariat général embauche cinq (5) permanentes dont trois (3) sont affectées exclusivement au programme d'éducation. Le secrétariat, les activités diverses, la revue et les dossiers sont entièrement financés par la cotisation des membres. Des subventions de la Direction Générale de l'Éducation des Adultes (DGEA) sont versées pour des programmes spécifiques en éducation et pour des sessions de formation.

Les Régions ont généralement une secrétaire à temps partiel.

Voici le tableau des subventions reçues de la DGEA depuis 1974-1975:

Année	Demandé (\$)			Reçu (\$)		
	Provincial	Régions	Total	Provincial	Régions	Total
1974-75			101,748			84,826
1975-76	34,545	(1)	34,545	23,388		23,388
1976-77	22,905	(1)	22,905	20,205		20,205
1977-78	38,040	85,651	123,691	31,060	54,135	85,195
1978-79	76,990	240,926	317,916	20,752	64,805	85,557
1979-80	42,260	268,495	310,755	21,242	72,653	93,895
1980-81	52,620	266,424	319,044	8,550	29,450	38,000
(1) pour ces années, nous ne disposons pas des chiffres par région.						

On note que pour les années 75-76, 76-77 et 77-78 nos régions présentaient elles-mêmes leurs projets à la DGEA. En 74-75, le niveau provincial présentait un projet global incluant le programme des régions⁽¹⁰⁾.

Si on observe la progression des demandes, il est facile de constater que les besoins sont mieux perçus et que l'AFEAS veut y répondre de plus en plus. L'Association possède une structure lui permettant de dispenser efficacement une formation à ses membres. Toutefois, si on se réfère aux sommes promises pour l'année 1980-81 nous sommes en droit de nous demander de quelle façon nous pourrions répondre tant soit peu aux besoins. En effet, la DGEA accorde à l'AFEAS seulement 12% des sommes demandées et, qui plus est, coupe son budget de près de 60% comparativement à 1979-80. Il semble que les demandes se fassent de plus en plus nombreuses à la DGEA et qu'on tente de répondre à toutes.

L'AFEAS reconnaît le droit aux plus petits organismes moins bien structurés de recevoir des subventions de la DGEA. Cependant, il est inadmissible que la réponse à ces petits groupes se traduise par des restrictions aussi importantes pour les groupements de masse en éducation populaire.

Il faut mentionner aussi toutes les ressources, tant humaines que financières, que les membres de l'AFEAS investissent dans leurs projets éducatifs. Pour une subvention reçue de la DGEA au montant de mille dollars (\$1,000), c'est deux (2) et même trois (3) mille dollars que le mouvement investit en retour. Et que dire du temps et des énergies fournis par les dirigeantes pour préparer, présenter, animer les différentes sessions de formation de ses membres et de façon bénévole.

e) LIENS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN EDUCATION

Plusieurs mémoires furent adressés à la DGEA et au Ministère de l'Éducation. La DGEA a reconnu le travail de l'AFEAS non seulement en lui versant des subventions, mais aussi en l'invitant à travailler avec ses responsables sur la préparation de cours.

Avec les Commissions Scolaires Régionales (C.S.R.), certaines Régions de l'AFEAS ont beaucoup de relations avec les Services d'Éducation des Adultes (S.E.A.) pour organiser des cours de formation sociale, économique et politique et avec S.E.A.P.A.C., pour organiser des sessions d'animation. D'autres, malheureusement, ont des problèmes de relations, d'ad-

ministration et de distance. Beaucoup se plaignent que la pédagogie employée est inadéquate pour des adultes.

Les Cercles locaux s'inscrivent aux cours de dextérité manuelle et font bénévolement le travail de propagande et d'administration pour ces cours. Mais souvent ils ont de la difficulté à obtenir des cours de formation qui répondent vraiment à leurs besoins. Les S.E.A. des régionales devraient s'inquiéter du fait que plus de 90% de leur clientèle féminine s'inscrit à des cours de dextérité manuelle. Le service répond-il aux besoins des professeurs ou des élèves? La direction a-t-elle pour objectif d'amuser, d'occuper ou de former? Se fait-elle un devoir de mettre en valeur toutes les ressources humaines du milieu? Comment se fait l'évaluation des cours?

Les CEGEP sont de plus en plus à l'écoute des besoins des femmes et devraient être appelés à jouer un rôle important en formation personnelle et en animation communautaire. De plus, les CEGEP engagent souvent des animatrices formées à l'AFEAS et qui connaissent bien les besoins du milieu. Malheureusement, dans bien des cas, les distances à parcourir sont encore un handicap sérieux pour une clientèle éloignée des grands centres.

Les relations à date de l'Association avec l'Université sont timides. Il ne semble pas que les organismes volontaires aient trouvé la bonne porte d'accès aux services à la collectivité de l'Université. A l'exception de quelques stages d'étudiantes et l'accès à l'informatique, les ressources humaines et financières de l'Université ne sont pas à notre portée. Pourtant elles devraient être au service des femmes au foyer, au même titre qu'elles le sont pour les syndicats et les P.M.E.

Les organismes suivants comptent des membres actifs de l'AFEAS dans leur rang:

- Conseil Supérieur de l'Education (C.S.E.);
- Conseil des Affaires Sociales et de la Famille (C.A.S.F.);
- U.N.E.S.C.O. (exécutif canadien);
- Conseil du Statut de la Femme (C.S.F.);
- Conseil Consultatif Canadien sur la situation de la femme (C.C.C.S.F.);
- Union Mondiale des Organismes Féminins Catholiques (U.M.O.F.C.).

III- RÔLE DE L'AFEAS EN EDUCATION

L'AFEAS se spécialise dans trois (3) types de formation populaire:

- a) formation socio-culturelle ou éducation populaire;
- b) formation à l'action sociale ou action communautaire;
- c) formation professionnelle.

a) FORMATION SOCIO-CULTURELLE

L'AFEAS a pleine conscience de "l'importance fondamentale de l'éducation en tant que moyen de développement, moyen de libération de l'homme. Si l'éducation doit accroître la liberté physique et mentale de l'homme, accroître son contrôle sur lui-même, sur sa propre vie et sur l'environnement au sein duquel il vit"⁽¹¹⁾, la rentabilité de l'éducation pour les femmes au foyer, ne fait plus de doute. La difficulté majeure reste de les atteindre en plus grand nombre, de leur offrir des services de qualité, sous des formes très diversifiées.

Voici un tableau succinct des activités d'éducation populaire à l'AFEAS:

- programme d'études sociales aux assemblées mensuelles des six cents (600) cercles: femme, famille, société;
- comités d'étude aux trois (3) paliers de l'Association;
- sujets d'études choisis après sondage de la base;
- journées d'études provinciales et régionales;
- revue - dossiers - colloques, etc...
- cours et sessions de formation sociale aux trois (3) paliers;
- promotion pour les cours donnés par les institutions publiques et privées en économie, politique, consommation, organisation communautaire;
- relations avec d'autres organismes, etc...

b) FORMATION A L'ACTION SOCIALE

L'AFEAS a aussi le souci d'intervenir dans les problèmes du milieu où se vivent les enjeux majeurs d'une collectivité. On sépare difficilement effort intellectuel personnel et action communautaire. La deuxième étape de l'éducation des adultes est d'amener les gens à mener à bien le

type de changement qu'ils désirent, de la manière qu'ils ont choisi d'agir.

Les résultats sont considérables. Depuis dix (10) ans, un très grand nombre de femmes, sensibilisées et formées à l'AFEAS, se retrouvent à des postes d'administration dans les services de santé, dans les structures du pouvoir municipal, scolaire, voire même politique. L'AFEAS encourage la participation de ses membres en ce sens en offrant les services suivants:

- recherche-action: montage de dossiers;
- comités d'action sociale aux trois (3) paliers de l'Association;
- résolutions venant de la base, étudiées en ateliers et en assemblées générales de la Région et de l'Association;
- choix de priorités d'action en assemblée générale;
- sessions de formation à l'action;
- démarche de travail suggérée;
- présentation de mémoires au Cabinet des ministres, au Ministère de l'Education, au Conseil Supérieur de l'Education;
- travail conjoint avec d'autres organismes;
- colloques régionaux;
- engagement des membres dans différents milieux.

c) FORMATION PROFESSIONNELLE:

L'AFEAS procure une formation professionnelle à ses animatrices populaires. Même si cette formation n'est pas créditée, elle est de plus en plus reconnue dans le milieu. Un corps intermédiaire est sérieux quand il est alimenté par un travail de groupe de qualité. Si la diversité des membres en âge, en formation et venant de régions et de classes sociales différentes peut présenter certains problèmes de fonctionnement, elle devient une source d'unité et de force quand elle est canalisée par des animatrices clairvoyantes.

L'AFEAS offre donc une formation que nous qualifions de professionnelle dans les domaines suivants:

- formation d'animatrices populaires;
- formation en techniques de travail de groupes;

IV- DIFFICULTES RENCONTREES

Même si l'AFEAS est très dynamique, elle connaît des difficultés de fonctionnement, comme tout groupement en perpétuelle évolution.

L'AFEAS connaît aussi des problèmes de financement. Pour atteindre la masse, il faut une cotisation populaire. Or, comment à la fois offrir des services aussi diversifiés et poursuivre une action de revendication auprès d'organismes qui demandent de cent à trois cents dollars (\$100 à \$300) de cotisations à leurs membres?

De plus, l'AFEAS agit souvent dans des domaines où il faut ramer à contre-courant, où les mentalités évoluent très lentement, quelquefois même sont hostiles au progrès.

Finalement, le système d'éducation et le marché du travail ignorent la femme au foyer.

A partir de ces quatre (4) grands thèmes, voici donc comment se présentent les principales difficultés:

- roulement considérable des membres. En 1979-80, sept mille (7,000) femmes n'ont pas renouvelé leur adhésion au mouvement et ont été remplacées par d'autres. Cinquante-huit pourcent (58%) ne renouvellent pas leur adhésion par manque de disponibilité (travail-santé-famille). Vingt-huit pourcent (28%) de ces femmes reconnaissent avoir pris une bonne formation à l'AFEAS et se sont impliquées ailleurs dans leur milieu ou ont décidé de poursuivre leurs études⁽¹²⁾;
- diversité des membres: âge, formation, venant de régions et de classes sociales différentes;
- changement fréquent de responsables: engagement dans d'autres structures - marché du travail;
- bénévolat de moins en moins possible: dévalorisé dans le contexte social et économique actuel - moins de prestige - sécurité financière nécessaire;
- difficulté d'évaluer et d'améliorer la qualité de l'éducation populaire dans les six cents (600) cercles de la province;

- *pratique des procédures des assemblées délibérantes;*
- *entraînement à l'administration: connaissances légales - planification - budget - solution de problèmes techniques;*
- *information sur le statut légal et financier de la femme collaboratrice (avec animation);*
- *comités de formation d'animatrices à l'Association et dans les treize (13) Régions;*
- *démonstrations en techniques ménagères.*

- techniques de travail nouvelles à adopter;
- service de publicité inadéquat à l'AFEAS;
- action communautaire difficile à organiser;
- difficulté de trouver des animateurs d'adultes compétents dans les régionales;
- S.E.A.P.A.C. a dévié de ses objectifs⁽¹³⁾. Les différents cours offerts n'engagent pas à l'action. Les ressources humaines et financières sont insuffisantes aux S.E.A.
- engagement social des femmes mal vu dans les localités (plus difficile à réaliser à la base qu'au provincial);
- publicité médiocre faite dans les média sur le travail des femmes;
- dialogue difficile avec les hommes, les groupes sociaux et le pouvoir établi;
- ressources humaines, techniques et financières nettement insuffisantes pour atteindre les objectifs de l'AFEAS;
- promesses de subventions qui arrivent trop tard pour être inscrites aux prévisions budgétaires et à l'élaboration d'un programme d'éducation;
- accessibilité difficile aux études secondaires, collégiales, universitaires pour les femmes au foyer: distance, horaire, financement, pédagogie non adéquate;
- exigences du marché du travail pour la diplomation (la fonction publique en est l'exemple le plus arbitraire);
- non reconnaissance des acquis scolaires et des expériences vécues pour nos animatrices populaires en particulier et pour les femmes au foyer en général;
- formation professionnelle non rémunérée pour les femmes au foyer;
- marché du travail mal rémunéré pour les femmes venant du foyer parce que sans diplôme spécialisé (ex: auxiliaires familiales, responsables de garderies, services de santé, secrétaires de corporations, etc...)

V- PROJETS

Après avoir brossé un tour d'horizon sur les besoins des femmes au foyer, sur les activités de l'AFEAS en éducation, sur les difficultés rencontrées, l'AFEAS entrevoit des projets bien concrets pour répondre à ces attentes et corriger certaines injustices. Voici quelques-uns de ces projets.

a) FORMATION D'ANIMATRICES

- préparer avec l'aide de l'Université, un programme de formation gradué et crédité pour les animatrices populaires et donné sous les auspices de l'AFEAS.

b) PROGRAMME D'ETUDES

- intensifier le travail d'éducation populaire au Cercle local:
 - ..par l'évaluation de ce travail;
 - ..par la recherche sur l'utilisation des valeurs humaines locales;
 - ..par une meilleure publicité sur l'AFEAS;
 - ..par l'utilisation de techniques nouvelles de travail;
- évaluer les cours offerts par les institutions scolaires pour obtenir un pourcentage mieux équilibré dans les inscriptions aux différents cours socio-culturels et pour réclamer une pédagogie et une orientation individuelle plus adéquates;
- exiger que des membres de l'AFEAS fassent partie des bureaux régionaux d'information et d'orientation pour l'éducation populaire.

c) PROGRAMME D'ACTION

- organiser des sessions d'information pour les femmes et les couples sur le "Statut légal et financier de la femme au foyer" (régimes matrimoniaux, loi de l'impôt, bénéfices marginaux, code civil, etc...);
- organiser des colloques mixtes sur le programme d'action de l'AFEAS;
- intensifier les relations avec les autres organismes.

d) FORMATION PROFESSIONNELLE

- faire la promotion de programmes de formation professionnelle, avec rémunération, pour les femmes au foyer, dans les domaines suivants: auxiliaires familiales^(*), technique de garderie, administration des affaires^(**), animation communautaire et services de santé;
- intensifier notre action pour qu'une recherche soit faite sur les moyens de reconnaître les acquis d'expériences, des femmes au foyer pour leur permettre d'accéder à tous les cours de formation professionnelle et aux cours professionnels réguliers donnés dans les CEGEP;
- exiger que des membres de l'AFEAS fassent partie de comités d'orientation à la Commission de Formation professionnelle.

(*) Auxiliaire familiale A (débutant) - 95 heures - C.S.R. Valleyfield

(**) Administration des Affaires - Finances A (débutant) - 260 heures - CEGEP de Granby et St-Jean.

VI- CHANGEMENTS STRUCTURELS

L'AFEAS n'a pas fait d'études spéciales sur l'ensemble du système en éducation des adultes. Nous nous permettrons cependant de proposer un minimum de changements structurels souhaitables.

a) POLITIQUE D'ENSEMBLE

L'urgence d'une politique d'ensemble en éducation des adultes est depuis longtemps reconnue. Quelques principes de base devraient être retenus.

Les finalités de l'éducation des adultes doivent être clarifiées afin d'y conformer le financement. Ainsi, il est urgent de définir un projet social qui assure un développement de toute la communauté et de ses membres, tant citoyen que travailleur, rémunéré ou pas.

Cette politique doit être souple et très diversifiée, tenant compte des besoins différents selon les âges, la formation, la situation financière des adultes et même des différences régionales.

Un principe d'accessibilité beaucoup plus favorable au coureur, devrait être appliqué par la reconnaissance des acquis de formation personnelle et par un support technique et pédagogique individualisé.

Une politique d'ensemble devrait insister sur la fonction sociale des institutions scolaires et particulièrement sur celle de l'Université. Celle-ci n'est-elle pas responsable d'une part de la recherche et, d'autre part, de la formation des agents d'éducation et des organisateurs sociaux?

"L'Université, dans la formation des étudiants, les sensibilisera-t-elle vraiment aux valeurs sociales (sens critique, conscience sociale, solidarité, humanisme...) de telle façon que, devenus professionnels en poste de responsabilités et de pouvoirs, ils vivent leur travail de façon vraiment socialisée?"⁽¹⁴⁾.

b) ADMINISTRATION

L'éducation des adultes ne peut rester cloisonner dans un objectif de formation personnelle. Ainsi, les femmes au foyer doivent gérer

plusieurs secteurs d'activités à la fois. Elles ont des préoccupations qui les concernent personnellement et d'autres qui concernent la famille, la santé, l'éducation des enfants, l'économie, la politique, les affaires municipales. Pour concilier ces différents centres d'intérêts, les gouvernants devraient faire disparaître les conflits de juridiction entre les différents ministères, entre les divers organismes gouvernementaux. Voici quelques exemples:

- les ministères de l'Education et des Affaires sociales doivent s'entendre pour améliorer la situation d'une prestataire d'aide sociale qui veut retourner aux études;
- les ministères de l'Education et de la Main d'oeuvre trouveront des solutions plus équitables pour la femme au foyer;
- il ne suffira pas que le Ministère des Affaires municipales ait une politique de rénovation des logis pour garder les personnes âgées dans leur foyer; il faudra que le Ministère des Affaires sociales prévoit des auxiliaires familiales bien payées, en assez grand nombre pour offrir des services à domicile et que le Ministère de l'Education recycle des femmes au foyer compétentes pour remplir cette charge difficile et humanitaire.

Les différents ministères devraient former des comités conjoints avant de planifier leur politique d'ensemble et voir à ce que des femmes en fassent partie.

Des femmes au foyer devraient siéger aux tables de consultation locales et régionales en formation professionnelle et en formation populaire.

c) FINANCEMENT

Le pourcentage du budget global affecté à l'éducation au Québec devrait être beaucoup plus considérable pour l'éducation des adultes. Maintenant que le béton et les édifices scolaires sont en place, le Ministère de l'Education devrait tenir compte que la clientèle possible à l'éducation permanente est plus nombreuse que la clientèle régulière et il devrait en faire une priorité.

Un double réseau institutionnel et non-institutionnel dessert l'éducation des adultes. Dans le réseau non-institutionnel, dont fait partie l'AFEAS, deux types de subventions devraient exister:

- un budget spécial en éducation populaire qui tiendrait compte des étapes de réalisation suivantes:

..conception: personnel permanent, revue, dossier;

..activités: comités d'étude, sessions d'animation, personnes-ressources dans les cercles;

..évaluation: par comités d'étude;

..encadrement: journées d'études provinciales et régionales.

L'éducation populaire ne devient-elle pas le "congé-éducation" de la femme au foyer?

- un budget spécial en recherche devrait être accordé aux universités pour travailler en collaboration avec les associations. Ce budget servirait:

..pour découvrir les besoins spécifiques de la femme au foyer;

..pour former des ressources humaines à la gestion et à l'encadrement des actions communautaires, dont les organismes volontaires ont besoin.

Les budgets que les universités consacrent à leur faculté d'éducation permanente sont nettement insuffisants et dénotent le manque d'intérêt que les administrateurs accordent aux services à la collectivité qu'ils devraient rendre.

CONCLUSION

a) DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE EN EDUCATION DES ADULTES

- clientèle nombreuse en éducation populaire;
- importance de l'éducation pour les femmes au foyer;
- évaluation nécessaire de la situation;
- différence de besoins selon âge, formation, régions, situation financière;
- formation professionnelle injuste et inadéquate pour les femmes au foyer;
- implication difficile des femmes dans les réformes sociales;
- situation inégale des hommes et des femmes sur le marché du travail.

b) SOLUTIONS A PRECONISER

- éducation populaire à intensifier et à qualifier;
- formation d'animatrices populaires à reconnaître;
- reconnaissance du rôle des femmes en action communautaire;
- recyclage professionnel à organiser qui tienne compte des acquis et des besoins de la communauté;
- relations humaines à améliorer entre hommes et femmes par l'éducation et l'information conjointe.

L'AFEAS a voulu participer, par ce mémoire, à l'effort de démocratisation poursuivi par la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes. Même si nous avons le sentiment de nous répéter depuis plus de dix (10) ans par nos mémoires et nos rapports, même si d'autres voix se sont déjà fait entendre dans le même sens, nous avons essayé de faire avec vous le bilan de la situation de la femme au foyer sous un éclairage moderne et réaliste.

RECOMMANDATIONS

PRINCIPES DE BASE

- 1) Que le Gouvernement du Québec reconnaisse le principe de la valeur sociale et économique du travail de la femme au foyer.
- 2) Que le Ministère de l'Éducation du Québec reconnaisse l'importance de l'éducation populaire auprès des femmes au foyer offerte par les organismes volontaires⁽¹⁵⁾.
- 3) Que le Ministère du Travail et de la Main d'œuvre reconnaisse la rentabilité sociale et économique du travail de la femme au foyer et lui accorde le même statut que les autres travailleurs pour accéder aux cours de formation générale et professionnelle, avec rémunération⁽¹⁵⁾.

EDUCATION POPULAIRE

- 1) Que les institutions scolaires et le marché du travail s'entendent pour reconnaître davantage la formation personnelle et les expériences acquises de la femme au foyer.
- 2) Qu'une propagande plus grande par les Services d'Éducation aux Adultes des Régionales et des CEGEP soit entreprise auprès des femmes, pour leur offrir des cours de formation sociale, économique et politique en plus grand nombre⁽¹⁵⁾.
- 3) Que les Commissions Scolaires Régionales et les CEGEP soient plus attentifs à renouveler leurs méthodes pédagogiques pour les adultes et à leur assurer une orientation personnelle plus adéquate.
- 4) Que les Commissions Scolaires Régionales et les CEGEP soient plus attentifs à mettre leurs ressources humaines et techniques au service des clientèles plus défavorisées par la distance, le statut social et financier.
- 5) Que Radio-Québec et les autres postes de T.V. et Radio accordent un temps d'antenne aux réalisations éducatives des organismes populaires.

- 6) Que les services d'Education aux Adultes dans les Régionales soient plus attentifs à atteindre les objectifs des S.E.A.P.A.C. tels que définis en 1972.
- 7) Que les CEGEP et les Universités fassent les recherches nécessaires pour trouver les moyens d'évaluer les acquis d'expérience, autrement que par des tests de connaissances et des Equivalences de crédits.
- 8) Que le Ministère de l'Education du Québec entreprenne les démarches nécessaires pour l'implantation de services de garde gratuits ou à prix modique, dans tous les établissements qui reçoivent des étudiants adultes⁽¹⁶⁾.
- 9) Que tous les établissements de formation s'efforcent de rendre les horaires de cours plus flexibles, de les offrir à différentes périodes de la journée et d'élargir l'éventail des programmes à temps partiel.
- 10) Que le Ministère de l'Education établisse des critères d'évaluation plus sévères pour reconnaître les différents intervenants dans le domaine de l'éducation populaire.

POLITIQUE D'ENSEMBLE

- 1) Que le Gouvernement du Québec définisse les finalités de l'éducation des adultes et y adapte son budget en tenant compte du rôle social indispensable de la femme au foyer.
- 2) Que le Ministère de l'Education du Québec reconnaisse un double réseau, institutionnel et non institutionnel, en éducation populaire.
- 3) Que tout le domaine de la formation professionnelle soit rapatrié au Québec et réponde davantage aux besoins de formation des femmes au foyer et de retour au travail.
- 4) Que les Universités offrent un programme de formation adéquat pour les éducateurs d'adultes entraînés à l'action communautaire.
- 5) Que les Universités affectent une partie de leur budget de recherche, pour découvrir les besoins spécifiques de la femme au foyer et ce, en collaboration avec les organismes féminins.
- 6) Que les Universités clarifient leur mission de service à la collectivité et l'appliquent à la vie collective et aux groupes sociaux les plus démunis⁽¹⁷⁾.

STRUCTURES

- 1) Que le Ministère de l'Éducation du Québec forme des comités conjoints avec les autres ministères avant de présenter sa politique d'ensemble en éducation des adultes afin d'éviter les conflits de juridiction.
- 2) Que des membres de l'AFEAS fassent partie de comités d'orientation à la Commission de formation professionnelle et des tables régionales de consultation à l'éducation des adultes⁽¹⁵⁾.

FINANCEMENT

- 1) Que le Ministère de l'Éducation du Québec accorde un budget d'opération plus considérable au secteur non-institutionnel pour réaliser ses objectifs d'éducation populaire et de formation d'animateurs.
- 2) Que le Ministère de l'Éducation du Québec accorde un budget spécial pour la recherche des besoins spécifiques de la femme au foyer. Ce budget devrait être administré en collaboration avec les organismes volontaires d'éducation populaire.
- 3) Que la Direction Générale de l'Éducation des Adultes fasse connaître ses promesses de subventions plus tôt aux organismes afin de leur permettre de les inscrire dans leurs prévisions budgétaires et d'élaborer leur programme d'éducation.
- 4) Que le Ministère de l'Éducation du Québec établisse un régime de prêts et de bourses pour les étudiants à temps partiel, indépendamment de leur statut marital⁽¹⁴⁻¹⁶⁾
- 5) Que la Direction Générale de l'Éducation des Adultes et les Commissions Scolaires Régionales financent les S.E.A.P.A.C. suffisamment pour leur permettre d'exister, de répondre aux besoins du milieu et de respecter les objectifs pour lesquels ils ont été formés.

REFERENCES

- (1) Revue Femmes d'ici, avril 1979, "Enfin un portrait qui nous ressemble", Marcelle Dalpé.
- (2) Les Cahiers de la Femme, vol I, no 1, "l'expérience repartir du CEGEP Bois-de-Boulogne de Montréal: quand maman reprend son sac d'école", Suzanne Dumont-Henry et Michèle Jean.
- (3) Recherche et rapport de l'AFEAS sur la femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif, 1975-1976.
- (4) Recherche "Histoire des femmes du Québec" suivie de la publication du livre "Pendant que les hommes travaillaient, les femmes elles...", 1977.
- (5) Les Cahiers de la Femme, vol I, no 1, "l'AFEAS précurseur en éducation des adultes", Christiane Gagné.
- (6) Cours de Psychologie appliquée à l'Éducation de la petite enfance, préparé par Mme Azilda Marchand sous les auspices de l'UCFR, juin 1966. - Cours de Psychologie de 6 à 12 ans, préparé par Mme Azilda Marchand sous les auspices de l'AFEAS, septembre 1967.
- (7) Cours de formation sociale, préparé par Mme Azilda Marchand sous les auspices de l'AFEAS, novembre 1969 - révisé en octobre 1972 et septembre 1979.
- (8) Revue AFEAS, septembre 1971, "impressions de congrès", Denise Laporte-Dubuc.
- (9) Constitutions, règlements et règles de procédure AFEAS, édition 1979.
- (10) Rapports financiers AFEAS.
- (11) Conférence internationale sur l'Éducation des Adultes et le Développement, Dar Es Salaam, 21 juin 1976, discours prononcé par le Président de la République unie de Tanzanie, son Excellence Walimu Julius K. Nyerere.
- (12) Compilation du sondage des ex-membres AFEAS 1979-80, extrait du rapport des Journées d'études provinciales.

- (13) Rapport du comité provincial S.E.A.P.A.C. sur l'animation du milieu, "vers une politique de développement collectif en éducation des adultes au Québec", août 1976.
- (14) Conseil Supérieur de l'Éducation, Commission de l'enseignement supérieur, observations sur le rapport de la Commission Angers, "la fonction sociale de l'Université".
- (15) Mémoire présenté à la Direction générale de l'éducation permanente, AFEAS, février 1970, recommandations.
- (16) Mémoire du Conseil du Statut de la Femme, "l'accès à l'éducation pour les femmes du Québec", décembre 1976.
- (17) Fédération des Femmes du Québec, résolution adoptée au congrès 1980.